

NICOLAS GEHIN (1754-1838) SECOND SOUS-PRÉFET DE TOUL

Dominique THIERY appartient à cette lignée de ceux qui se passionnent pour leur village natal en dépouillant tous les documents qui le concernent. A 20 ans, il prépare une monographie de BERNECOURT, à paraître dans nos colonnes, et vous propose, en avant première cette biographie d'un sous-préfet de TOUL.

Né à Ventron (Vosges) le 22 octobre 1754, entré dans les Ordres et ordonné prêtre à Toul en 1792, il fut successivement vicaire de Tremblecourt, puis curé de Bernécourt. Elu maire de cette commune en 1790, il fut peu après, membre du district de Pont-à-Mousson.

Maire de Nancy en 1791, il prête, l'un des premiers, le serment de la Constitution Civile du Clergé et devient à la suite professeur de théologie au Séminaire Constitutionnel de Nancy en même temps que vicaire épiscopal de l'évêque Lalande. Lancé dans le mouvement révolutionnaire, il est nommé président du Comité de Surveillance. Le 3 septembre 1793, les électeurs des huit sections de Nancy, convoqués à cet effet, le désignent au Directoire du département pour occuper la charge de maire de la ville. Promu immédiatement à ce poste, il est installé le lendemain et commence aussitôt l'exercice de sa charge. Sa qualité d'ancien prêtre et la résistance qu'il chercha à opposer aux motions violentes des terroristes l'eurent vite rendu suspect aux chefs de ce parti qui désireux de régner en maîtres dans la ville, ne cessèrent dès lors de lui susciter des ennuis. Sentant

sa situation précaire, GEHIN donne sa démission de maire à la séance du Conseil général de la commune tenue le 15 septembre 1793.

Emprisonné quelques jours plus tard, sous l'inculpation classique de "fédéralisme", il est relâché sur l'ordre du représentant FAURE. Elu président de la Société Populaire le 7 frimaire an II (27 novembre 1793), il prononce le lendemain, avant d'accepter le fauteuil, *un discours relatif aux différentes inculpations dont il fut chargé il y a quelque temps, protestant qu'il s'est conduit en vrai républicain, qu'il n'a jamais dévoyé et assurant qu'en acceptant la présidence, il maintiendra la parole à qui de droit et surtout à celui qui, ayant été inculpé, voudrait se justifier* (1.2., registre de la Société populaire, 8 frimaire-15 pluviôse an II). Malgré tout, des protestations s'élevèrent et il ne semble pas que GEHIN ait jamais présidé l'assemblée.

Au départ de FAURE, il fut remis en prison. Au cours de cette seconde détention, il comparut comme témoin à charge au procès du Lieutenant de Gendarmerie Jean Antoine THOUVENIN.

Il venait de recevoir, quelques jours auparavant (16 floréal an II) l'autorisation de sortir de prison pour vaquer à ses affaires en ville, sous la garde d'un planton. C'est donc entre deux gendarmes que vint à la barre Nicolas GEHIN appelé en tant que seizième et dernier témoin de l'accusation; en effet, alors qu'il était maire de Bernécourt, les gendarmes FLASSEUR et ANDRE, de la brigade de Toul, vinrent immédiatement lui rapporter la conversation que leur aurait tenu leur supérieur THOUVENIN à table. L'objectivité du rapport fait à cet égard par le maire, ne permit pas de poursuivre en justice le lieutenant THOUVENIN sous l'inculpation *d'embauchage afin d'engager des gendarmes nationaux dans les armées des princes français*. Cependant des calomnies faites ultérieurement aboutirent à l'ouverture d'un procès avec ce même motif d'inculpation (le jugement fut prononcé le 22 floréal an II (14 mai 1794) condamnant à mort l'accusé qui fut décapité en Place Carnot à Nancy.

Second sous-préfet de Toul

Lors de la mise en vigueur du régime municipal de la constitution de l'an III, l'ancien curé de Bernécourt est nommé commissaire du Directoire exécutif à Royameix, à quelques lieues de la paroisse où, peu d'années auparavant, il avait exercé son ministère.

Le 2 germinal an VII (22 mars 1799), un décret du Directoire le ramène à Nancy, en remplacement du commissaire RICHARD récemment révoqué; il exerce alors, auprès de l'administration municipale de cette ville, les fonctions qu'il remplissait à Royameix. L'année suivante, le 24 floréal an VIII (14 mai 1800), il est nommé conseiller de préfecture de la Meurthe, puis, le 29 messidor an IX (18 juillet 1801), à la mort de Joseph CAREZ, premier titulaire du poste, sous-préfet de Toul. Pendant près de treize ans, GEHIN rem-

plit ses fonctions avec *zèle, douceur, fermeté, probité et désintéressement* et parvient à se concilier l'estime générale. On lit dans les registres paroissiaux de Bernécourt de 1807 que la grosse cloche datant de 1450 a été refondue conformément à l'ordre donné par M. GEHIN, ancien curé de la paroisse, sous-préfet de l'arrondissement. Le dossier le concernant, déposé aux Archives Nationales, contient deux documents fort curieux. Le premier est une pétition émanant des habitants du canton de Domèvre-en-Haye, qui écrivent au Ministère de l'Intérieur pour demander le maintien de GEHIN à Toul; elle comprend environ cinq cents signataires parmi lesquels six curés, quinze maires ou adjoints, le juge de paix, etc... Le second est une lettre de Mme de CLERMONT-TONNERRE, née de MONTUSSON, datée du château d'Hamonville, le 3 mai 1814. Elle insiste vivement auprès du ministère pour demander le maintien de GEHIN, parce que *ancien confesseur et directeur de son mari, il a courageusement favorisé l'exercice du culte dans le château d'Hamonville*.

Employé de compagnie d'assurances

A l'approche des alliés, le 14 janvier 1814, il abandonne sa sous-préfecture, qu'il fait gérer par son secrétaire, DIDIER, sous-préfet intérimaire. Revenu (un instant) aux Cents-jours, les électeurs de son arrondissement l'envoient, le 10 mai 1815, siéger à la chambre des députés qui disparut avec l'Empire.

A partir de cette date, GEHIN disparaît, lui aussi, de la vie publique et l'on perd presque complètement sa trace; il aurait alors occupé un modeste emploi à Epinal, dans une compagnie d'assurances.

On le retrouve à Nancy au mois d'octobre 1829 et, quelques années plus tard, en 1833, il vient se fixer en compagnie de son neveu, Jacques VALDENNAIRE, ancien inspecteur de l'enregistrement, et d'une nièce de

ce dernier, dans un immeuble situé au n° 5 de la rue du Manège. Une domestique, souvent remplacée, était attachée au service de ce ménage de vieillards, demeurés l'un et l'autre célibataires.

C'est là qu'il est mort le 21 janvier 1838; il fut inhumé religieusement le lendemain, au cimetière Saint-Nicolas (registre des sépultures de la paroisse Notre-Dame -Cathédrale de Nancy-).

Il était depuis l'Empire, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Dominique THIERY

Sources :

- Le Lieutenant THOUVENIN seul Toulinois victime de la Terreur par le Lieutenant SAUREL.
- Les municipalités de Nancy par Paul DENIS (A.D. 8° MI21).

